

Question sur les droits d'un étudiant

Par **Elena_95**, le **01/02/2019** à **06:49**

Bonjour,

Je viens vers vous afin d'avoir des réponses sur une situation scolaire en études supérieures mais se déroulant dans une école comme le Cnam.

Peut-on exclure un élève sans motifs éligibles à ceux prévus par la loi.

Comment peut-on se défendre et en passant par quels moyens ?

Ainsi que l'application d'un avertissement sans aucune raison à un élève.

Quels sont les recours contre ces préjudices ?

Par **Lorella**, le **01/02/2019** à **09:09**

Bonjour

Il faut lire le règlement du CNAM pour connaître les droits et devoirs des élèves et les procédures disciplinaires.

Par **Camille**, le **01/02/2019** à **09:20**

Bonjour,

Ben oui, il va falloir nous en dire un peu plus parce, que sans nos boules de cristal, qui ne sont pas encore réparées...

[citation]application d'un avertissement **sans aucune raison**[/citation]

De la part du CNAM, j'en doute un peu...

Qu'entendez-vous par "*préjudices*" ?

Vous êtes réellement Master 1 ?